

Intervention en fonds propres - Keensight Capital

KEENSIGHT CAPITAL

Présentation du dispositif

Keensight Capital est un fonds d'investissement qui peut intervenir par apport en fonds propres.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Keensight Capital intervient dans les entreprises des secteurs d'activités suivants :

- TIC,
- santé,
- énergie.

Cette intervention se fait dans des sociétés de capitaux (SA ou SAS). Si l'entreprise n'est pas sous une de ces 2 formes juridiques, elle devra en adopter une.

Pour quel projet ?

— Présentation des projets

Les interventions de Keensight Capital concernent des opérations de développement et de croissance externe.

Keensight Capital intervient en capital-développement.

L'intervention de Keensight Capital peut se faire selon plusieurs modalités (souscriptions d'actions, obligations convertibles, actions ou obligations à bons de souscriptions d'actions, etc.).

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Le montant d'intervention de Keensight Capital est généralement compris entre 20 et 200 millions €.

Keensight Capital intervient de façon minoritaire ou majoritaire, et participe à la gouvernance de l'entreprise et demande à siéger au conseil d'administration.

Pour quelle durée ?

Un pacte d'associés détermine, dès la souscription, les conditions de sortie du fonds. La date de désengagement est fixée d'un commun accord entre le fonds d'investissement et l'entreprise.

Critères complémentaires

- Filière d'activité
 - › Energie
 - › Santé
 - › TIC - Matériels et techniques informatiques

Organisme

KEENSIGHT CAPITAL

- 64 rue de Lisbonne
75008 PARIS
Téléphone : +33 (0)1 83 79 87 30
Télécopie : +33 (0)1 40 74 88 20
Web : www.keensightcapital.com